



Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Universités ; Clermont-Ferrand/ Saint-Etienne/ Lyon

Responsable pédagogique : **Caroline Maindet**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel_à Saint Etienne

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Cet enseignement a pour but d'assurer la formation continue à la prise en charge de la douleur pour les différents professionnels de santé.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Tous les professionnels de santé confrontés à la prise en charge de la douleur : médecins, pharmaciens, dentistes, infirmier(e) s, kinésithérapeutes, psychologues cliniciens (DESS), sages-femmes.

2.2 Conditions d'admission

E.Candidat(CV, lettre de motivation)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : janvier à Juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 56 h d'enseignement comprenant : 4 modules d'enseignement théorique de 2 jours consécutifs + stage pratique de 3 journées

Nombre d'ECTS : non

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Module 1 : Connaissances fondamentales. Approche bio-psycho-sociale du patient douloureux.

Évaluation de la douleur.

Module 2 : La réponse thérapeutique.

Module 3 : Douleurs du cancer. Douleurs et fin de vie. Douleurs neurologiques, rhumatologiques

Module 4 : Douleurs de l'enfant. Douleurs de la personne âgée. Douleurs et psychopathologie. Douleurs chroniques.

+ Stage pratique de 3 journées dans une structure de soins officiels, de prise en charge de la douleur dans la Région Rhône-Alpes. Le stage devra être validé avant le 30 septembre de l'année en cours

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 3 jours Obligatoires

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : présence obligatoire

Épreuve écrite sur les 4 modules

Validation de 4 ateliers

Absences aux examens :

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Le jury se réunit au plus tard le mois suivant après l'examen

Article 6 : Conditions de validation de la formation

L'obtention du diplôme nécessite d'obtenir la moyenne à l'écrit et la validation d'un stage de 3 jours dans un centre de la douleur

Article 7 : Redoublement

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 620 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1020€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.